

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE**

**Séance du 17 décembre 2007**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Robert ASSANTE - Jean-Marc BENZI - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Eric DIARD représenté par Pierre PENE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Claude FRIGANT - Roland GIBERTI - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

**VOI 021-1082/07/BC**

**■ Maintenance des équipements courants faibles des tunnels exploités par la  
Communauté Urbaine MPM - Approbation des marchés**

**DICIR 07/614/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sur la proposition du Commissaire Rapporteur, soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération N° VOI 06 / 693 / BC du 17/11/2006, le Bureau de Communauté a approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert concernant la maintenance des équipements courants faibles des tunnels exploités par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Cet appel d'offres comporte 3 lots techniques donnant lieu à trois marchés distincts :

- le lot N°1 : Maintenance des moyens informatiques, des équipements réseaux et des automatismes
- le lot N°2 : Maintenance des moyens de vidéosurveillance
- le lot N°3 : Maintenance des équipements de signalisation dynamique.

L'avis d'appel public à la concurrence concernant cet appel d'offres a été envoyé à la publication le 05/06/2007.

Concernant le lot N°1, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 5 décembre 2007, a retenu l'offre de la société SPIE SUD EST, dont le montant du détail estimatif s'élève à 88 413, 49 euros HT.

Concernant le lot N°2, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 5 décembre 2007, a retenu l'offre du groupement d'entreprises INEO, dont le montant du détail estimatif s'élève à 49 211, 64 euros HT.

Concernant le lot N°3, la Commission d'Appel d'Offres, au cours de sa séance du 5 décembre 2007, a retenu l'offre de la société CEGELEC, dont le montant du détail estimatif s'élève à 59 291, 75 euros HT.

Ces marchés auront une durée d'un an et seront renouvelables par reconduction expresse pour trois périodes d'égale durée.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver ces marchés et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à les signer, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006;
- La décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**Sur le rapport du Président,**

## **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

### **Considérant**

- Qu'il convient d'approuver les marchés concernés et d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant à les signer;

### **Après en avoir délibéré :**

### **Décide**

#### **Article 1 :**

Sont approuvés les marchés relatifs à la maintenance des équipements courants faibles des tunnels exploités par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, dont les pièces constitutives sont annexées. Ces marchés sont attribués :

Pour le lot N°1, à la société SPIE SUD EST, dont le montant du détail estimatif s'élève à 88 413 , 49 euros H.T

- Pour le lot N°2, à la société INEO, dont le montant du détail estimatif s'élève à 49 211, 64 euros HT
- Pour le lot N°3, à la société CEGELEC, dont le montant du détail estimatif s'élève à 59 291, 75 euros HT.

Il s'agit de marchés de type à "bons de commande" au sens de l'article 77 du Code des Marchés Publics dont les montants annuels sont fixés comme suit :

- Pour le lot N°1 : montant minimum annuel fixé à 40 000 euros HT et montant maximum annuel fixé à 120 000 euros HT
- Pour le lot N°2 : montant minimum annuel fixé à 25 000 euros HT et le montant maximum annuel fixé à 75 000 euros HT
- Pour le lot N°3 : montant minimum annuel fixé à 45 000 euros HT et le montant maximum annuel fixé à 140 000 euros HT.

#### **Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés, ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

**Article 3** :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine : Fonction 821 - Nature 2152 (opération 2007/75) et Fonction 822, Nature 61558

Le Commissaire Rapporteur  
Président Délégué de la Commission  
Voirie - Signalisation

Certifié conforme  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole  
Vice Président du Sénat

Maurice TALAZAC

Jean-Claude GAUDIN